

**Chargé-e d'enseignement (temps partiel) à la HEG Arc**

**en**

**Poursuite pour dettes et faillite**

**(2h/semaine durant le semestre d'automne et 2h/semaine durant le semestre de printemps)**

**Activité :**

La personne titulaire assure l'enseignement du cours « Poursuite pour dettes et faillite » dans le Bachelor of Business Law de la HEG Arc. Le cours est dispensé à deux reprises durant l'année académique (une fois au semestre d'automne et une fois au semestre de printemps) selon l'horaire fixé par la HEG Arc, à Neuchâtel.

L'enseignement porte sur les procédures de l'exécution forcée : procédure préalable, procédure de saisie et de réalisation de gage, procédure de faillite, procédure de séquestre.

Taux d'activité : 18.18%

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2025

Durée du contrat : 1 année, renouvelable

Lieu de travail : HEG Arc (Neuchâtel)

**Profil souhaité :**

- Formation juridique complète (Bachelor et Master) ; Doctorat en droit et/ou expérience pratique, un plus
- Intérêt et spécialisation en poursuite pour dettes et faillites
- Expérience dans l'enseignement et le suivi des travaux d'étudiants, un plus

**Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé décrivant les éventuelles activités d'enseignement et de recherche, les copies des titres obtenus et des relevés de notes, une liste de publications et les certificats de travail doivent parvenir par email, **en un seul fichier PDF**, à [recrutement.droit@unine.ch](mailto:recrutement.droit@unine.ch) jusqu'au **24.04.2025**.

D'autres renseignements peuvent être sollicités par email auprès de la Doyenne de la Faculté de droit, Professeure Valérie Défago ([valerie.defago@unine.ch](mailto:valerie.defago@unine.ch)).

L'Université de Neuchâtel s'engage activement à la mise en œuvre de sa responsabilité et offre des conditions de travail non discriminatoires.

